

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES
ASSASSINÉES OU DISPARUES (AFPAD)

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2009-2010

(1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010)

Déposé à l'assemblée générale annuelle

Le 19 septembre 2010

Préambule

L'Association des familles de personnes assassinées ou disparues aura déjà cinq années d'existence en octobre 2010. Pendant cette période, elle a su relever des défis de taille afin de valoriser la place des victimes non seulement dans le processus judiciaire mais aussi à travers tous les aspects psychosociaux les concernant. Telle une pionnière, l'AFPAD a réussi à défricher un terrain rempli d'embûches qui était souvent hostile aux victimes.

Il est clair que ce constat de réussite ne se réalise jamais seul et c'est pour cette raison que les membres du conseil d'administration, les employés ainsi que les 549 familles membres désirent remercier tous les partenaires qui ont cru en nous depuis les tous débuts de l'AFPAD soit: le ministère de la justice du Québec, le bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC), le ministère de la justice du Canada sans oublier nos fidèles commanditaires et donateurs sans qui, notre projet n'aurait pas survécu. L'AFPAD désire également remercier tous les bénévoles qui croient en la cause, donnent leur temps et nous appuient sans contre dit et ce, depuis le tout début de nos activités.

À cet effet, nous ne pouvons passer sous silence tout le chemin parcouru par un des fondateurs de l'association, le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu qui œuvre maintenant au niveau des lois afin qu'il y ait un jour une équité en matière de justice entre les droits des victimes et ceux des détenus. Un grand merci pour sa contribution incalculable et son implication quotidienne pour notre cause.

Par ailleurs, nous ne pourrions passer sous silence le travail parfois ardu de nos employés qui contribuent quotidiennement à la réalisation de la mission et des services de l'AFPAD.

Le rapport qui suit est le fruit de plusieurs heures de travail, d'analyse et de réflexion et vous amèra à constater toute l'importance que revêt l'existence de l'AFPAD au sein de notre société.

Michel Laroche
Président

1. Introduction : objectifs et priorités pour l'année

Pour l'année 2009-2010, l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues s'était fixé plusieurs objectifs et priorités. En voici un résumé :

a) Développer les services dans les régions éloignées, en particulier en Outaouais, dans le bas St-Laurent et au niveau des services aux autochtones

Résultats :

En ce qui concerne le développement des services dans les régions éloignées, l'AFPAD continue son travail. En 2010-2011, nous aimerions que les familles membres de chacune des régions du Québec puissent se rencontrer régulièrement par le biais de déjeuners-causeries mensuels. Par contre, pour atteindre ce but, il faudra travailler à consolider notre fichier de membres bénévoles et y sélectionner des personnes très motivées qui soient également aptes à soutenir les personnes plus fragiles dont le drame est récent.

Au niveau des services aux communautés autochtones, deux rencontres ont eu lieu en juillet et en septembre 2009 avec le chef Picard et Madame Carole Brazeau, des « Femmes autochtones du Québec ». Pierre-Hugues Boisvenu et Stéphane Luce y ont participé. Le principal but de ces rencontres est de mieux connaître les problématiques entourant les communautés autochtones afin de déterminer leurs besoins au niveau du soutien aux victimes.

À l'automne 2009, toujours en partenariat avec l'association des « Femmes autochtones du Québec », l'AFPAD a réalisé une conférence de presse afin de sensibiliser la population à propos du nombre très inquiétant de disparitions chez les jeunes femmes autochtones au Québec. Plus particulièrement, il a été question de deux jeunes adolescentes disparues depuis près de 2 ans et dont personne ne retrouve la trace.

Il faut également mentionner qu'à travers les rencontres de la table de concertation des organismes aidant les victimes d'actes criminels, nous côtoyons des déléguées des « Femmes autochtones du Québec » et cela nous informe aussi à propos de leurs activités et de leur réalité.

b) Consolider le secrétariat et le service de comptabilité de l'AFPAD

Résultats :

En 2008, grâce à l'aide financière d'Emploi Québec et de son programme de réinsertion à l'emploi, les deux premières secrétaires de l'AFPAD furent embauchées successivement. À la fin du deuxième contrat de travail et afin de consolider le secrétariat et le service de comptabilité, l'AFPAD a décidé d'ajouter au profil d'emploi l'exigence de posséder des connaissances et de l'expérience en comptabilité.

Ainsi, dès octobre 2009, une secrétaire comptable a été embauchée et son expertise a contribué considérablement à l'amélioration du service de comptabilité de l'association.

c) Développer des interventions de crise dans les situations urgentes et ce, immédiatement après le meurtre ou la disparition

Résultats :

Suite à une mûre réflexion et en raison de la confidentialité quant aux coordonnées des victimes d'homicides ou de disparition criminelle, nous avons constaté que la notion « d'immédiateté » est discutable. Par contre, grâce à nos partenaires de la Sûreté du Québec qui sont souvent sur la ligne de front, le dépliant de l'AFPAD est remis directement aux proches des victimes. Ainsi, les familles de victimes sont alors informées des ressources existantes y compris celle de l'AFPAD. De ce fait, elles ont en main toutes les informations nécessaires pour nous contacter au besoin.

D'autre part, nous ne croyons pas qu'il est du ressort de l'AFPAD d'être présente directement sur la scène du crime dans les cas d'homicide puisque cette présence est souvent comblée par les CAVAC. Il nous apparaît donc plus pertinent d'exercer une présence au salon funéraire ou lors de la célébration des funérailles. En général, nous priorisons la présence au salon funéraire car lors de la rencontre, nous pouvons transmettre nos condoléances directement à la famille et nous lui remettons une lettre de sympathie signée par le président, le dépliant de l'association ainsi que le ruban orange représentant les familles de victimes.

Ce contact direct encourage généralement les familles qui se sentent moins seules en apprenant que bien d'autres familles sont également touchées par un drame similaire.

Force est de constater que les familles de victime n'ont pas toujours besoin de nos services dans les premiers temps qui suivent un homicide ou une disparition et cela s'explique du fait qu'elles sont souvent très bien entourées de leurs parents et amis et des différents intervenants tels que les enquêteurs, avocats etc.

d) Réaliser une recherche sur les besoins des familles dont un proche a disparu

Résultats :

Comme l'AFPAD ne compte que trois employées, les travaux entourant la recherche sur les besoins des familles dont un proche a disparu sont amorcés mais devront se poursuivre durant l'année 2010-2011. Les résultats seront plus probants d'ici un an.

e) Promouvoir le programme de Recherche en victimologie

Résultats :

Afin d'encourager la recherche en victimologie, l'AFPAD octroie annuellement deux bourses d'études aux étudiants de premier et de deuxième cycle des universités québécoises. Pour l'année 2009-2010, aucune bourse n'a été octroyée. L'AFPAD s'est beaucoup questionnée par ce constat. Ainsi, nous en sommes venus à la conclusion que soit la stratégie de diffusion de l'information au sujet des bourses n'est pas adéquate ou encore que le domaine de la victimologie n'intéresse pas beaucoup les étudiants au sein des programmes d'études en criminologie ou autres disciplines du domaine social.

Pour ces raisons, le comité relié aux bourses d'études de l'AFPAD révisera ces données afin de comprendre les résultats de 2009-2010 et de s'ajuster à la réalité et au mode de communication le mieux adapté aux étudiants universitaires.

Il est également nécessaire de faire la promotion de la victimologie quant au choix de la spécialisation des étudiants en criminologie. Par contre, nous considérons que cette responsabilité appartient en grande partie aux Institutions universitaires qui devraient faire leur part à ce niveau.

f) Statuer pour le maintien ou pas du projet référence en ligne

Résultats :

À la suite d'une analyse en profondeur effectuée par le comité responsable de ce projet ainsi que le conseil d'administration, il a été décidé à l'unanimité que ce service est maintenant un incontournable parmi les services offerts aux familles membres.

Comme vous le savez, non seulement ce service permet-il aux familles membres d'échanger entre eux sur différents sujets les concernant mais il leur donne également l'opportunité de s'entraider et se soutenir entre eux. Cela prouve encore une fois que la solidarité demeure une valeur essentielle dans la guérison des familles touchées par un homicide ou une disparition. Il est aussi intéressant de mentionner que cette entraide se fait très spontanément, humainement et sans artifice.

Afin que ce service soit de plus en plus performant et personnalisé, l'AFPAD prévoit resserrer les critères reliés au profil d'emploi du futur candidat qui sera responsable d'opérer ce service en permanence. De ce fait, nos membres obtiendront une aide plus performante et mieux ciblée au niveau de leurs besoins.

2. Description des services et activités réalisées et des étapes à venir

En octobre 2010, il y aura cinq ans que l'AFPAD est implantée au Québec. La dernière année, l'organisme a offert de nombreux services à sa clientèle et a également réalisé de

nombreuses activités. Certains services ont aussi été expérimentés. Dans la section qui suit, vous pourrez prendre connaissance du dynamisme de l'association.

Les rencontres

Au cours de la dernière année, une dizaine de rencontres individuelles ont eu lieu à nos bureaux ou dans un autre endroit au choix des demandeurs.

Quatre grandes rencontres de familles membres ont eu lieu dans les régions de Québec et Montréal. Les thématiques des conférences pour Québec ont concerné le deuil et le livre « La survivante » de l'auteur Marie-Paule McInnis, membre de l'AFPAD. Pour la région de Montréal, les conférences ont porté sur la prévention de la violence et la Commission d'accès à l'information. Une dizaine de déjeuners-causeries ont eu dans les régions de Québec et de Montréal.

Les services d'aide financière aux membres

Tout au long de l'année, les bureaux de Québec et de Montréal furent sollicités par les familles membres de l'association pour de nombreux besoins. Toutes les demandes d'aide financière furent acheminées au Comité de demande d'aide qui en a fait l'analyse.

En ce qui concerne les accompagnements à la Cour, au moins 19 furent réalisés et ce, à différentes étapes du processus judiciaire.

Pour les membres habitant loin du Palais de justice, l'AFPAD a payé à quelques reprises soit le déplacement, les repas ou encore l'hébergement. Ce service se poursuivra pour la prochaine année car nous nous faisons un devoir d'aider les familles qui, sans aide, ne pourraient assister aux audiences des tribunaux.

Aide à la rédaction de lettres de témoignage

Au cours de la dernière période, les membres ont également pu bénéficier d'aide quant à la rédaction de lettres de témoignage que ce soit avant le prononcé de sentence ou encore pour les fins d'une audience à la Commission des libérations conditionnelles.

Aide psychologique

Certains membres de l'AFPAD ont aussi bénéficié d'aide psychothérapeutique ainsi que de plusieurs heures d'écoute active de la part des coordonnatrices et de nos intervenants.

Pour nous, il est clair qu'un accueil chaleureux est très important et fait toute la différence lorsqu'un drame de cette ampleur afflige les familles de proche assassiné ou disparu.

Autres demandes

Il est important de mentionner que les bureaux de Québec et de Montréal répondent annuellement à un très grand nombre de demandes concernant d'autres causes telles que les agressions sexuelles, le suicide, la violence conjugale, les problèmes de santé mentale, les fraudeurs, les crimes et disparitions outre frontière etc. Dans tous ces cas, l'AFPAD se fait un devoir de référer les appelants aux ressources appropriées.

En ce qui concerne les activités réalisées, en voici quelques exemples :

Les activités de financement «Conférences»

En 2009-2010, près d'une trentaine de conférences furent prononcées. La plupart le furent par Pierre-Hugues Boisvenu, et quelques unes par Michel Laroche et Bruno Serre. Dans la prochaine année, le Sénateur Boisvenu prévoit de poursuivre ses conférences afin de sensibiliser le maximum de citoyens à notre cause.

Les activités de financement «Vente du livre»

Au printemps 2008 au eu lieu la sortie du livre de Pierre-Hugues Boisvenu, intitulé « Survivre à l'innommable ». À travers ses nombreuses conférences, Pierre-Hugues Boisvenu a vendu plusieurs centaines de livres. Tous les profits de la vente du livre ont été remis à l'AFPAD.

Les activités bénéfiques réalisées en 2009-2010 :

- Activité « *Coup de cœur* » en Beauce (sept.2009)
- Activité Granada 2009 (avril 2009)
- Activité Corona 2009 (oct. 2009)
- 2 Tournois de golf de la CANASA (mai et juin 2009)
- Drag de camions en Beauce (sept. 2009)
- Festival des travailleurs St-Joseph de Beauce (sept.2009)
- Spectacle de l'école de musique « *Les Maestros* » de Shawinigan (juin 2009)
- Spin 8 à Drummondville (oct.2009)
- Vignoble « *La mission* » Estrie dégustation

Les Activités réalisées avec les partenaires

En 2009-2010, plusieurs rencontres ont été réalisées avec les différents partenaires, en voici quelques unes :

- Rencontres avec la Table de concertation des organismes d'aide aux victimes d'actes criminels
- Ministère de la Justice : l'AFPAD a rencontré à quelques reprises la ministre de la Justice afin de lui faire part de ses attentes et ses besoins de financement.
- BAVAC : l'AFPAD a rencontré à quelques reprises les représentants du Bureau d'aide aux victimes d'acte criminel et ces rencontres visaient exclusivement le financement de l'AFPAD.
- Rencontres avec les policiers municipaux : près d'une vingtaine de rencontres d'information ont eu lieu sur des dossiers de disparition ou d'homicide.
- Rencontres avec Réseau Enfant-Retour sur des dossiers de disparition.
- Participation à la journée internationale des enfants disparus avec l'organisme Enfant-Retour
- Michel Laroche, à titre de conseiller juridique, a participé à plusieurs rencontres avec la fédération des familles et amis des personnes atteintes de maladies mentales (FFAPAMM); l'AFPAD collabore à la rédaction d'un mémoire sur la santé mentale qui sera soumis au ministre de la santé.
- Vigile à la mémoire de Natacha Cournoyer, à Laval, sur le stationnement de son lieu de travail où elle fut assassinée.
- Rencontre à la Chambre du Sénat Canadien pour l'assermentation du Sénateur Boisvenu.

Depuis la fondation de l'AFPAD, nous avons développé plusieurs services et les étapes à venir sont malheureusement toujours conditionnelles à nos moyens financiers. Mis à part cette réalité, nous prévoyons pour la prochaine année, accroître l'activité des déjeuners causeries et l'implanter dans d'autres régions du Québec.

Une prochaine étape sera aussi d'instaurer en permanence le service de références en ligne et ce, toujours dans le but de joindre les familles membres qui habitent en région éloignée.

Il est clair que nous aurons à développer d'autres types d'activités bénéfique originales afin de combler nos besoins financiers car, il ne faut pas se le cacher, le délai entre une demande de subvention et celui de la réception de l'argent est parfois long.

3. Exposé, analyse et évaluation des éléments suivants :

a) Historique et mandats de l'AFPAD :

L'association des familles de personnes assassinées ou disparues, l'AFPAD, est un organisme sans but lucratif qui a pour caractéristique d'avoir été fondée par des victimes pour des victimes. En effet, dès l'année 2004, une cinquantaine de familles touchées par la cause se sont regroupées afin de se lever pour faire valoir les droits de leurs victimes. Jusqu'à ce moment, c'était l'État qui parlait en leur nom et les proches étaient carrément écartés du processus. Au cours de cette même année, une structure informelle a vu le jour et les premières rencontres se réalisèrent. À l'automne 2005, l'organisme a obtenu ses lettres patentes et a vu le jour officiellement.

L'AFPAD couvre l'ensemble du territoire de la province de Québec. Elle a également des membres en Ontario ainsi que dans d'autres pays comme la France et le Chili.

L'association regroupe deux types de membres :

1-Des familles dont un ou plusieurs proche(s) a (ont) été assassiné(s)

2-Des familles dont un ou plusieurs membre(s) a (ont) disparu dans des circonstances d'apparence criminelle.

Il faut noter que chaque membre de l'AFPAD n'est pas représenté par un individu unique mais plutôt par tous les membres d'une famille touchée par un homicide : les parents, frères, sœurs, grands-parents. En étant réalistes, il est permis d'affirmer que pour chaque membre, il y a au moins une dizaine de personnes concernées par le drame. Il est clair que le nombre de personnes touchées est beaucoup plus élevé : on n'a qu'à penser aux amis, aux collègues de travail et à tous les contacts sociaux que la victime avait.

L'AFPAD remplit différents mandats dont voici les principaux :

-Offrir le plus rapidement possible aux familles le soutien moral suite au drame qu'elles vivent et leur donner l'information et les références existantes

-Représenter les familles auprès des Institutions et autorités politiques

-Collaborer avec les organismes qui ont pour rôle de supporter les victimes d'actes criminels

-Effectuer le suivi en matière de disparition

-Promouvoir une charte des droits des victimes afin d'obtenir une équité juste par rapport aux services donnés aux criminels

-Soutenir les initiatives en matière de prévention de la criminalité et de la violence.

À l'automne 2006, l'association a ouvert son premier bureau à Montréal et y a toujours pignon sur rue à la même adresse, sur la rue Beaubien.

Dès l'année 2007 et à la suite d'une entrevue télévisée à laquelle participait le président, Monsieur Pierre-Hugues Boisvenu, l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues a pris une place importante dans la conscience collective de la communauté québécoise. La population a réalisé l'importance de l'existence de l'AFPAD et de ses services.

À partir de ce moment, nous avons constaté une augmentation marquée du nombre d'adhésions de nouveaux membres. Cette volonté d'adhérer à l'AFPAD a aidé plusieurs personnes à sortir de l'isolement après plusieurs années et par conséquent, à être enfin en mesure de partager leur vécu avec d'autres familles.

En 2008, l'AFPAD a embauché une première secrétaire au bureau de Montréal avec l'aide d'un programme de réinsertion d'Emploi Québec. À l'automne de la même année, un second bureau fut ouvert à Québec afin de mieux desservir les familles membres habitant ce secteur ainsi que l'Est de la province. Une troisième employée fut alors embauchée afin de coordonner l'ensemble des activités reliées à cette région du Québec.

À la demande des membres et en raison de leur besoin de se réunir afin de discuter et d'échanger entre eux sans plan pré-établi, l'activité des déjeuners causeries s'est ajoutée aux services offerts en 2008. Ils ont lieu mensuellement, le samedi entre 9h et 11h. Devant le succès de ces rencontres informelles, les déjeuners furent également étendus à la région de Québec et des environs.

L'année 2009 a été marquée par l'amorce de travaux visant à améliorer la structure de l'association afin de donner des services encore mieux adaptés aux membres. À cet effet, c'est à travers un nombre incalculable d'interventions dans tous les médias que l'AFPAD a su faire comprendre sa mission et innover au niveau des services directs aux familles de victimes d'homicide ou de disparition.

Les années 2009-2010 ont aussi servi à l'amélioration de la structure administrative de l'AFPAD. Nous avons poursuivi nos travaux afin d'améliorer notre modèle de fichier des membres sur Access. Cela nous permettra d'avoir un meilleur portrait de notre clientèle et d'être en mesure de faire des statistiques sur différents sujets tels que les types de crimes, les catégories d'âge des victimes etc. L'entrée et la collecte de données sont toujours en cours et permettront de mieux cibler la réalité et les besoins de nos membres.

Quant au secrétariat, nous avons resserré les critères d'embauche afin d'améliorer tout le volet concernant la comptabilité. Il fut donc décidé d'exiger dorénavant aux futurs candidats d'avoir à leur actif des connaissances et de l'expérience en comptabilité. La nouvelle secrétaire embauchée a bien répondu à ces exigences.

En ce qui concerne la comptabilité, nous avons implanté à notre siège social de Montréal, une version plus récente du logiciel Simple Comptable. Ce changement s'inscrit à travers nos besoins d'augmenter la précision dans l'entrée de nos données et nous donne aussi la possibilité d'obtenir des rapports mieux adaptés à nos différentes activités.

Le début de l'année 2010 fut aussi marqué par un grand changement au conseil d'administration de l'AFPAD soit la nomination de Monsieur Pierre-Hugues Boisvenu, à titre de Sénateur. Son assermentation a eu lieu le 3 mars à la chambre du Sénat canadien à Ottawa.

Depuis la fondation de l'AFPAD, Monsieur Pierre-Hugues Boisvenu occupait la présidence du conseil d'administration. Suite à sa nomination et pour préserver la neutralité politique de l'association, ce dernier a choisi de remettre sa démission et a proposé la candidature de Monsieur Michel Laroche, déjà très impliqué depuis plusieurs années au sein du conseil d'administration. La proposition fut alors acceptée d'emblée par tous les membres du conseil d'administration.

En date du 31 mars 2010, notre fichier comptait 535 familles membres et les demandes d'adhésion continuent malheureusement de progresser de jour en jour. Comme nous le savons tous : le crime ne prend pas de vacances. Ce qu'il y a de positif c'est que la présence de l'AFPAD à travers les médias a suscité un éveil de la conscience collective quant au bienfondé de l'existence de l'AFPAD.

Nous pouvons certifier que maintenant, lorsqu'un drame arrive, il se trouve toujours dans l'entourage des victimes, un proche ou un ami qui connaît l'association des familles de personnes assassinées ou disparues et qui prend contact avec nous afin de vérifier les différents services d'aide que nous pouvons apporter à la famille de la victime.

Malgré l'ampleur du drame vécu par les proches des victimes et face à leur désarroi, nous persistons à croire que les interventions de l'AFPAD peuvent apporter un baume sur leur souffrance et un certain sentiment d'être accueillies et comprises d'une manière très humaine. Voilà qui donne un sens à « La force de l'entraide » qui nous unit.

b) Organisation administrative et ressources budgétaires

Voici l'organisation administrative de l'AFPAD :

Conseil d'administration :

Comité exécutif

- Pierre-Hugues Boisvenu, président
- Martine Boucher, vice présidence
- Michel Massicotte, trésorier
- Michel Laroche, administrateur
- Élisabeth Laplante, secrétaire
- Ghislaine Fréchette, (représentante région Québec)

Administrateurs

- Michel Surprenant, administrateur
- Stéphane Luce, administrateur
- Bruno Serre, administrateur
- Leeza Pousoulidis, administrateur

N.B. En raison de la nomination de Monsieur Pierre-Hugues Boisvenu à titre de sénateur à la Chambre du Sénat canadien, la présidence de l'AFPAD a été reprise par Monsieur Michel Laroche à compter du 25 février 2010.

Il est à noter que Madame Ghislaine Fréchette a dû quitter à regret son poste d'administrateur pour des raisons qui lui sont personnelles.

Les ressources budgétaires de l'AFPAD :

Pour les deux dernières années financières, soit pour 2008-2009 et 2009-2010, l'association a pu poursuivre ses activités et services grâce à une subvention de 150 000\$ octroyée par le ministère de la Justice du Québec. Une autre subvention en provenance du Ministre de la justice du Canada nous a été octroyée pour réaliser un nouveau dépliant bilingue.

Tous les autres revenus de l'AFPAD ont été amassés par le biais d'activités bénéfiques et de dons du public. La plupart des activités bénéfiques ont été organisées à l'initiative d'entreprises corporatives ou encore par de simples citoyens qui croient tous en notre cause; quelques activités furent également organisées par l'AFPAD.

c) L'Équipe de travail

Employées :

- Raymonde Hébert, coordonnatrice permanente
- Andrée Champagne, coordonnatrice région de Québec
- Jocelyne Mailloux, secrétaire à Montréal (23 février au 21 août 2009)
- Sema Solmaz, secrétaire à Montréal (20 octobre 2009 au 12 mars 2010 (En congé de maternité)

Conseillers juridiques :

- Claude Laferrière
- Michel Laroche

Comités d'analyse des demandes d'aide:

- Martine Boucher
- Stéphane Luce
- Michel Massicotte

Comité des bourses d'études :

- Élisabeth Laplante
- Leeza Pousoulidis

Comité de recrutement et d'embauche :

- Raymonde Hébert
- Michel Massicotte
- Martine Boucher

Responsable des rencontres et des activités de financement :

- Bruno Serre (Responsable rencontres Montréal et financement)
- Ghislaine Fréchette (responsable rencontres Québec)

Dossiers traitant de disparition :

- Michel Surprenant
- Élisabeth Laplante

Bénévolat :

L'AFPAD peut aussi compter sur l'aide de plusieurs bénévoles dans différentes régions du Québec.

En 2009-2010, un grand nombre d'heures ont été données généreusement par l'ensemble des bénévoles de l'AFPAD. C'est en majeure partie grâce à cette aide que l'AFPAD peut offrir autant de prestations de services à ses membres.

d) Cheminement des services offerts

CHEMINEMENT DES SERVICES
CAS D'HOMICIDE

ÉTAPE 1 : SAISIE DE L'INFORMATION

Dans un premier temps, l'AFPAD prend connaissance de l'information par : les médias (radio, journaux, télévision, Internet) ou autres moyens.

ÉTAPE 2 : PRISE DE CONTACT AVEC LA FAMILLE DE LA VICTIME

- a) En contactant le bureau d'aide aux victimes de la Sûreté du Québec (Bernard Caron) afin de vérifier si le dépliant de l'AFPAD a été remis aux proches. Si le dépliant a été

remis, nous savons que les proches ont en main nos coordonnées. En général, la famille nous contacte quand elle est prête.

- b) En contactant l'enquêteur en charge du dossier. Si le contact se réalise, nous donnons à l'enquêteur nos coordonnées et lui demandons de les transmettre directement à la famille.
- c) En contactant le journaliste qui a écrit la nouvelle. Si le contact se réalise, nous donnons nos coordonnées au journaliste et lui demandons de les transmettre à la famille.
- d) Il arrive aussi que ce soit un proche de la famille, un ami ou un voisin qui appelle l'AFPAD. Dans ce cas, nous nous informons de la santé des proches et de leur état psychologique. Nous expliquons nos services en général et demandons quand sont prévues les funérailles. Il arrive aussi qu'une rencontre soit organisée avec la famille à la maison, au bureau de l'AFPAD ou encore dans un autre lieu de leur choix.
- e) Un ou deux représentants de l'AFPAD se déplacent au salon funéraire où a lieu l'exposition du corps. Une lettre de condoléance signée du président est remise à la famille ainsi qu'un ruban et un dépliant de l'AFPAD.
- f) Dès que l'AFPAD a les coordonnées postales de la famille, une lettre de condoléance leur est postée si cela n'a pu se faire auparavant.

ÉTAPE 3 : APPEL TÉLÉPHONIQUE POUR DONNER DE L'INFORMATION À LA FAMILLE (IVAC, CAVAC ET SERVICES DE L'AFPAD)

- a) La famille est à nouveau contactée quelques jours après les funérailles. Si ce n'est pas déjà fait, la famille est informée sur ses droits à recevoir des indemnisations pour les frais funéraires et de l'aide psychologique (IVAC). Elle est aussi informée sur l'existence des CAVAC qui peuvent aussi les aider à remplir les formulaires et les informer sur leurs services.
- b) La famille est informée sur les différents services de l'AFPAD : aide financière, conseils juridiques, rencontres entre familles, Bulletin « Les Échos de l'AFPAD, le Forum, le site Internet etc.
- c) Dépendamment des besoins de la famille, d'autres ressources peuvent être proposées par exemple, Suicide Action, CLSC etc.

ÉTAPE 4 : CONSEILS FACE AUX MÉDIAS

- a) À la demande de la famille, l'AFPAD peut aussi donner des conseils quant à la manière de gérer la présence parfois gênante des différents médias.

ÉTAPE 5 : PROPOSITION D'ADHÉSION À L'AFPAD

- a) Afin de briser l'isolement, nous proposons à la famille d'adhérer à l'AFPAD et cette dernière est invitée à tous les déjeuners causeries et les grandes rencontres de familles etc.
- b) Il est aussi possible de faire un jumelage entre le nouvel adhérent et un ancien membre qui se sent capable de le soutenir.

ÉTAPE 6 : INFORMATION SUR LE PROCESSUS JUDICIAIRE

- a) Bien que les familles soient souvent informées sur les différentes étapes du processus judiciaire par le biais des CAVAC, il arrive souvent qu'elles aient des questions sur différents détails et qu'elles s'adressent directement aux intervenants de l'AFPAD. Nous nous faisons un devoir de les informer au meilleur de notre connaissance et de leur référer un de nos conseiller juridique au besoin.
- b) Le principal but de cette étape est que la famille sache au préalable à quoi s'attendre lorsqu'elle arrivera à la salle de Cour.

ÉTAPE 7 : ACCOMPAGNEMENT À LA COUR

- a) Même si cette étape est très bien remplie par les intervenants des CAVAC, il arrive assez souvent que des membres de l'AFPAD ressentent le besoin d'être quand même accompagnés par d'autres membres bénévoles ayant vécu la même expérience. Cela les rassure et ils se sentent appuyés et soutenus dans l'étape du processus judiciaire qui est très long et très pénible.

ÉTAPE 8 : INFORMATIONS SUR LES DROITS DES VICTIMES DE LIRE UN TÉMOIGNAGE AVANT LE PRONONCÉ DE SENTENCE

- a) Les familles de victimes sont informées quant à leur droit de lire un témoignage devant le juge avant le prononcé de sentence.
- b) Une aide est apportée à la famille pour faciliter la rédaction du ou des témoignage(s) afin de bien traduire toutes les conséquences du drame sur leur vie. Quelques rencontres sont alors faites soit au téléphone ou au bureau de l'AFPAD. Cette étape demande beaucoup de courage et un bon soutien moral de la part des intervenants de l'AFPAD.

ÉTAPE 9 : DROITS À L'INFORMATION SUR LE DÉTENU

- a) La famille est aussi informée sur son droit à être informée quant à certaines activités du détenu et à ses demandes de libérations conditionnelles.
- b) Les coordonnées de la Commission nationale des libérations conditionnelles leurs sont transmises afin de compléter leur inscription dans le but d'être informées au fil du temps.

ÉTAPE 10 : DROITS DES VICTIMES DE S'OPPOSER À LA LIBÉRATION DU DÉTENU

- a) La famille de la victime est informée de son droit à s'opposer à la demande de libération.
- b) L'AFPAD peut aider et guider la famille dans la rédaction de son témoignage qui servira d'opposition à la libération du détenu.

EN RÉSUMÉ :

Voilà en gros, les différentes étapes qu'une famille de victime d'homicide aura à franchir tout au long du processus entourant la mort tragique de son proche. Ces étapes sont difficiles et presque toujours entrecoupées par des problèmes de différents ordres, par exemple, il arrive que des membres d'une même famille aient des idées suicidaires ou deviennent alcooliques ou dépendants aux drogues...

À la suite de ces grands drames, les familles se brisent assez souvent et la colère mal canalisée devient parfois de la violence qui est projetée contre soi ou contre l'autre. Alors, il faut considérer ce schéma comme quelque chose de mouvant car rien ne tient sur une base solide...Il arrive parfois que tout dégringole bien des années après le drame!

Conséquemment, à travers les différentes étapes, nous devons souvent traiter d'autres types de demandes selon les besoins et la réalité de chaque membre. L'AFPAD fait alors tout son possible pour trouver les ressources complémentaires chez d'autres partenaires communautaires etc.

<u>CHEMINEMENT DES SERVICES</u> <u>CAS DE DISPARITION</u>
--

ÉTAPE 1 : PRISE DE L'INFORMATION

Dans un premier temps, l'AFPAD prend connaissance de l'information par : les médias (radio, journaux, télévision, Internet) ou autres moyens.

ÉTAPE 2 : PRISE DE CONTACT AVEC LA FAMILLE DE LA VICTIME

- a) Dans cette situation, nous contactons dès que possible l'enquêteur en charge du dossier. Si le contact se réalise, nous donnons à l'enquêteur nos coordonnées et lui demandons de les transmettre directement à la famille car nous désirons la soutenir.
- b) Il arrive aussi que ce soit un proche de la famille, un ami ou un voisin qui appelle l'AFPAD. Dans ce cas, nous nous informons de la santé des proches et de leur état

psychologique et nous demandons leur numéro de téléphone ou encore de transmettre nos coordonnées.

- c) Autant que possible une rencontre est planifiée avec les membres de la famille et la plupart du temps, c'est un membre touché par une disparition qui prend contact.
- d) Si la personne disparue est un enfant, l'AFPAD réfère la famille à l'organisme Réseau Enfant-Retour qui a une expertise spécialisée.

ÉTAPE 3 : VÉRIFICATION DE L'AVANCEMENT DE L'ENQUÊTE

- a) L'intervenant prend les informations afin de vérifier ce qui a été fait par les enquêteurs et accompagne la famille s'il y a des questions à poser.
- b) Un soutien moral est constant tout au long des événements. La famille possède nos coordonnées et est en mesure de nous joindre facilement.

ÉTAPE 4 : RENCONTRE AVEC LA FAMILLE OU LES ENQUÊTEURS

- a) À la demande de la famille, il arrive qu'une rencontre soit prévue avec les intervenants de l'AFPAD et avec les enquêteurs si besoin.

ÉTAPE 5 : CONSEILS FACE AUX MÉDIAS

- a) L'AFPAD peut aussi donner des conseils quant à la manière de communiquer avec les médias afin que la disparition soit connue de la population.
- b) Des points de presse quant à l'avancement de l'enquête peuvent être organisés si besoin.

ÉTAPE 6 : SOUTIEN MORAL CONTINU

- a) Tout au long des recherches et même quand cette étape semble être arrêtée, l'AFPAD continue de garder contact avec la famille devenue membre. Cette dernière est invitée à participer aux réunions où elle a l'occasion de côtoyer d'autres personnes vivant un drame similaire.

EN RÉSUMÉ :

Comme vous pouvez le constater, lors qu'il y a une disparition d'apparence criminelle, il est difficile d'établir un schéma précis d'intervention car chaque cas est très particulier. Dépendamment des informations recueillies par les enquêteurs, leur travail peut, soit se prolonger sur plusieurs semaines ou bien être stoppé momentanément, par manque d'information.

Pour la famille du disparu, cette attente des enquêteurs est souvent perçue comme la fermeture du dossier alors qu'il n'en n'est rien. Il faut donc expliquer souvent cela à la famille afin de changer sa perception par rapport au travail des policiers et conserver

l'espoir d'un retour. L'AFPAD s'assure aussi que la communication soit bonne entre la famille du disparu et les policiers.

Les étapes concernant une disparition peuvent changer à chaque jour dépendamment des nouveaux développements. Il faut donc que la famille s'ajuste au jour le jour et cela est très difficile. La plupart du temps, la famille a besoin de psychothérapie et de bons soins médicaux afin de dormir et de maintenir un certain niveau de santé.

Il arrive aussi, malheureusement, que la disparition se transforme en un homicide lorsque le corps est retrouvé. À ce moment-là, ce sont les étapes reliées à l'homicide qui s'enclenchent.

Bien que les intervenants de l'AFPAD tentent d'apporter tout le soutien moral nécessaire aux proches du disparu, il demeure clair que la mise sur pied d'une escouade de policiers spécialisés dans les cas de disparition pourrait non seulement multiplier les chances de retrouver les personnes mais aussi augmenter la confiance et l'espoir des proches. L'AFPAD continuera de militer en ce sens la prochaine année.

e) Profil de la clientèle :

Nombre de personnes : il est indéfinissable et voici pourquoi :

Dès sa fondation, l'AFPAD a choisi de desservir une clientèle de familles de personnes assassinées ou disparues. Connaissant les dommages collatéraux occasionnés par un homicide ou une disparition, ce choix éclairé était et demeure toujours très représentatif quant à l'impact qu'un homicide ou une disparition suscitent à l'intérieur d'une famille.

À chaque fois qu'il y a un homicide ou une disparition, nous considérons qu'une micro société soit, la famille, est amputée d'un membre. Ce sentiment d'amputation demeure omniprésent au fil des années et chaque membre d'une même famille vivra le drame à sa manière.

Dans ces pénibles épreuves, il n'y a pas que la famille proche qui soit touchée, il y a aussi la famille élargie soit les tantes, les oncles, les cousins et cousines etc. Il y a les amis, les collègues de travail et les relations un peu plus éloignées comme le coiffeur ou le professeur.

Force est de constater qu'à chaque fois qu'une personne est assassinée ou qu'une autre disparaît, c'est une très grande cellule de la société qui est touchée.

Si nous considérons qu'il y a au moins 10 personnes qui sont touchées directement lorsqu'une personne est assassinée ou qu'une autre disparaît, il serait plausible de d'affirmer que 5350 personnes sont membres de notre association.

Mais pour les besoins de la cause et comme nous l'avons mentionné plus haut : à la fin de l'année fiscale 2009-2010, l'AFPAD comptait 535 familles membres.

Sexe :

Il est également difficile de répartir le nombre d'hommes et de femmes inscrits à nos fichiers puisque ce sont des familles et que nous n'avons que le nom du représentant de la famille à l'inscription. Nous pensons qu'il faut se référer à la population en général et qu'il y aurait possiblement un peu plus de femmes que d'hommes.

Sources de références :

Les informations contenues dans le tableau de la prochaine page sont puisées à même notre fichier de membres et à partir de notre tableau d'inscriptions quotidiennes.

f) Statistiques 2009-2010

TABLEAU STATISTIQUES 2009-2010				
RENCONTRES	Montréal	Québec	Autre information	Total
Déjeuner causerie	6	4	Rencontres informelles	10
Grandes rencontres des familles membres	2	2	Deuil-livre La Survivante	4
Rencontres privées	8	5	Au bureau ou ailleurs	13
Rencontre CA AFPAD	6	0		6
Rencontres salon funéraire	3	1		4
Autres rencontres avec partenaires AFPAD	20	14		34
ACCOMPAGNEMENTS À LA COUR				
Accompagnement Cour	14	5		19
Enquête préliminaire	4	1		5
Procès	5	4		9
Sentence	5	0		5
INTERVENTIONS INSTITUTIONS				
Interventions auprès IVAC	6	1		7
Interventions auprès CAVAC	4	0		4
DEMANDE AIDE FINANCIÈRE À L'AFPAD				
Km-Essence	5	5		10
Repas	7	1		8
Hébergement	1	1		2
Médicaments	2	1		3
Transport et Stationnement	3	0		3
DEMANDE DE CONSEILS JURIDIQUES				
Conseils, documents, information, dossiers	51	17		68
DEMANDE D'AIDE PSYCHOLOGIQUE				
Écoute active au bureau de l'AFPAD	112	45		157
Aide thérapie par un psychologue	9	1		10
Participation aux ateliers "Reprendre Pouvoir"	8	8		16
AUTRES TYPES DE DEMANDES D'AIDE				
Demandes référées à autres ressources	18	11		29
SUIVIS DOSSIERS HOMICIDE-DISPARITION				
Suivis dossier d'enquête homicide-Policiers	3	5		8
Suivis dossier d'enquête disparition-Policiers	5	6		11
CNLC (LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES)				
Aide lettre témoignage	10	0		10
INTERVENTIONS MÉDIAS				
Interventions tous médias confondus	43	7		50
CONFÉRENCES AFPAD				
Conférences par Pierre-Hugues Boisvenu	21	4		25
Conférences par Michel Laroche	1	0		1
Conférences par Bruno Serre	2	0		2

g) Partenariat, activités de promotion, animations, formations et représentations

Voici la liste de nos partenaires :

Partenaires communautaires et autres institutions :

- Ministère de la justice du Québec
- Ministère de la justice du Canada
- Réseau Enfant Retour
- Association québécoise plaidoyer victimes
- Fédération des familles et amis des personnes atteintes de maladies mentales (FFAPAMM)
- Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVACS)
- Indemnités aux victimes d'actes criminels (IVAC)
- Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)
- Sûreté du Québec (SQ)
- Policiers de Montréal, Québec et autres corps policiers municipaux du Québec
- Bureau des procureurs de la Couronne du Québec
- Femmes autochtones du Québec
- Centre local de services communautaires (CLSC)
- Québec Secours
- Table de concertation des organismes d'aide aux victimes d'actes criminels
- Centre des femmes
- Suicide Action
- SOS violence conjugale
- Maison Monbourquette
- Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)

Partenaires financiers qui ont organisé des activités de financement en 2009-2010 :

- École de musique « Les Maestros », spectacle annuel à Shawinigan
- École hôtelière Jean-Jacques Rousseau, Longueuil, spectacle Corona 2009
- L'Association canadienne de la sécurité (CANASA) : 2 tournois de golf
- Énergie Cardio Drummondville, Martin Foster : Spin 8 2009 à Drummondville
- Compétition de tir et accélération de camions à St-Joseph de Beauce, Benoît Gagné
- Vignoble « La mission »
- Citoyens sympathisants de St-Joseph de Beauce : spectacle « Coup de cœur »

Activités de promotion, animations :

Des activités de promotions et d'animation sont réalisées à chaque fois que l'AFPAD participe à un évènement. Par exemple, l'AFPAD tient un kiosque pendant quatre jours lors de l'activité bénéfice annuelle « Tir et accélération de camions » en Beauce. Lors du lave-auto du CALACS en Estrie, l'association a également tenu un kiosque dans le centre d'achats du Carrefour de Sherbrooke.

Par ailleurs, il faut considérer que la plupart des membres de l'AFPAD font leur propre promotion de l'AFPAD. Une promotion est faite à travers les conférences prononcées tout au long de l'année ainsi que dans les interventions avec les médias. Cela explique bien que la population connaisse maintenant notre organisme.

Il ne faut pas perdre de vue que l'AFPAD dispose également de deux outils très efficaces pour promouvoir ses activités soit : son site Internet (www.afpad.ca) qui offre une grande fenêtre sur le monde ainsi que son Forum qui permet non seulement de mettre nos membres en contacts afin de discuter mais qui donne aussi au grand public la possibilité d'échanger à propos de différents sujets d'actualité.

Activités de formation et représentation :

La principale activité de formation de l'AFPAD concerne les conférences qui sont données tout au long de l'année. La dernière année, Pierre-Hugues Boisvenu en a donné plusieurs dans des entreprises, dans des écoles primaires, secondaires, collégiales et universitaires. Michel Laroche et Bruno Serre en ont également prononcé quelques unes. L'ensemble de ces conférences sont très formatrices et aident grandement aux auditeurs à comprendre la dynamique entourant les homicides et les disparitions. Il y a aussi une grande part de prévention qui se fait auprès des étudiants à tous les niveaux, que ce soit au primaire, secondaire, collégial ou universitaire.

En ce qui concerne les activités de représentation, nous considérons toutes les entrevues avec les différents médias tels que la radio, la télévision et les journaux. En 2009-2010, plusieurs communiqués de presse ont aussi été acheminés aux médias. Voici un aperçu des sujets couverts la dernière année :

- Droits des victimes
- Nomination du Sénateur Pierre-Hugues Boisvenu
- Les peines de prisons
- Les libérations conditionnelles
- Les homicides commis par des personnes souffrant de problèmes de santé mentale
- Le registre des armes à feu
- La loi de l'IVAC
- La loi sur l'assurance chômage
- Le dossier du meurtre de Karina Esquivel-Moya
- La disparition de Maryline Bergeron
- La disparition de David Fortin
- Dossier du meurtre de Natacha Cournoyer
- Dossier de disparition de Lyne Massicotte et accusations portées contre Alain Perreau
- Dossier de disparition de Diane Grégoire
- Erreur dans la libération de 34 détenus
- Les détenus trouvent la vie dure en prison
- Les récidivistes « dangereux » même après avoir purgé leur sentence complète
- Meurtre d'un schizophrène par son propre frère
- etc.

h) Bilan de la dernière année et perspectives d'avenir

Depuis mars 2010 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 19 septembre 2010, l'AFPAD aura tenu cinq rencontres du conseil d'administration de même qu'une réunion de l'exécutif.

Au lendemain de sa nomination le 25 février 2010, le président a fait connaître le profil de candidats recherchés afin de combler les 3 postes qui étaient vacants au sein du C.A. Suite à une annonce publiée dans le journal de Montréal et à une lettre écrite par le président aux familles membres de l'association, huit candidatures furent examinées et trois d'entre elles furent acceptées.

En août 2010, de façon à traiter d'une manière plus efficace les affaires courantes de l'association, le président a mis en application l'article 61 des règlements généraux de l'association et il s'est constitué un comité exécutif composé de 6 membres du C.A.

Le principal objectif à court terme que l'équipe du C.A. s'est donné :

- Consolider l'association c'est-à-dire asseoir l'association sur des bases solides sur le plan de la gestion.
Cela veut dire : des membres du C.A. avec de l'expertise dans différents domaines, un exécutif efficace, des employés productifs, un système de comptabilité adéquat, des données statistiques.

Une organisation solide permettra de se donner certaines priorités :

- Accroître les services aux familles et en améliorer la qualité.

Les familles comptent recevoir des services adaptés à leurs besoins. À titre d'exemple, nous pourrions davantage être présents auprès des familles au lendemain d'un drame. Nous pourrions aussi améliorer l'accompagnement et le réconfort des familles en augmentant la fréquence des déjeuners causeries et en les implantant dans certaines régions du Québec, outre Québec, Montréal et Saguenay Lac St-Jean. Les rencontres thématiques avec les familles devraient être offertes sur une base plus régulière, Aussi, l'équipe du C.A. a-t-elle l'intention de mettre sur pied ce que nous considérons un service de base pour une association comme la notre : soit un service de références en ligne, fourni par un professionnel, qui interviendrait en toute urgence et qui pourrait référer à d'autres professionnels selon les besoins manifestés.

Ce service a d'ailleurs été expérimenté à titre de projet pilote en 2008-2009 et suite à une analyse rigoureuse par des experts, nous sommes convaincus de la nécessité d'instaurer ce service en permanence pour aider nos membres.

Certains de ces services pourront être offerts grâce au bénévolat des membres du C.A. lequel s'est enrichi dernièrement de trois nouveaux membres et aussi grâce à une équipe

de bénévoles dont nous sommes à constituer une banque. Ces bénévoles viendront alléger quelque peu les nombreuses heures de bénévolat que doivent consacrer à la cause les membres du C.A. en rendant des services aux familles en fonction de leurs compétences. (Par exemple : visites au salon funéraire, assistance aux funérailles, aide au secrétariat, aide à la comptabilité, etc.).

À ce titre, nous prévoyons former des équipes multidisciplinaires par régions. Chacune des équipes serait en mesure d'intervenir directement auprès des familles soit pour leur apporter du soutien moral, de l'accompagnement et/ou organiser des rencontres d'information etc.

Pour réaliser ce projet, nous solliciterons comme partenaire le Centre des bénévoles de l'Est de Montréal afin d'être aiguillés sur la meilleure stratégie à mettre en action pour atteindre nos objectifs.

Nous souhaitons également augmenter le nombre de jumelages auprès de nos membres ayant vécu des drames similaires. Par exemple, l'an dernier, nous avons jumelé deux grands-mamans dont la propre fille fut assassinée par son conjoint. Ce drame a laissé deux enfants orphelins de mère. Ces deux jeunes enfants de 5 ans ont dû continuer tout de même de visiter régulièrement leur père en prison sans savoir que ce lieu de rencontre était une prison. L'un croyait qu'il visitait son père au travail et l'autre à l'hôpital. La vérité cachée à leurs petits-enfants angoissait beaucoup les grands-mamans. Leur rencontre qui fut des plus bénéfiques, leur a permis de partager leurs inquiétudes et leur chagrin.

En même temps que nous essayons d'améliorer la qualité des services rendus à nos membres, nous recueillons les fruits de nos revendications antérieures. Ainsi, plusieurs projets de loi ont été présentés en matière de justice et de sécurité publique par le gouvernement Harper. Depuis quelques mois, notre ex-président et fondateur, le sénateur Boisvenu, s'est fait le porte-parole du gouvernement pour publiciser ces projets de loi. Notre association a eu l'occasion de se prononcer en faveur desdits projets puisqu'ils répondaient aux besoins déjà exprimés par nos membres sauf dans le cas de l'abolition du registre des armes à feu où nous nous sommes objectés.

Un autre objectif important :

Améliorer notre condition financière par des activités de levées de fonds encore plus lucratives.

Nous comptons d'abord sur une importante subvention du Ministère de la Justice du Québec. Nous avons reçu en avril 2010, pour les années 2008-2009 et 2009-2010, un montant de 150 000 00\$. Nous comptons aller chercher l'équivalent de ce montant par de multiples activités de levées de fonds. Force est de constater que l'objectif sera difficile à atteindre pour 2010-2011. Aussi, est-il dans l'intention de l'AFPAD de recruter un professionnel du financement de façon à augmenter nos chances de succès dans le domaine de la collecte des dons provenant du privé.

L'association se donne aussi comme objectif en 2010-2011 d'édicter des règles afin d'assurer la pérennité du fonds Isabelle Boisvenu.

Le fonds Isabelle Boisvenu de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) a été créé à la suite du décès d'Isabelle Boisvenu en 2005. Il permet d'offrir annuellement 2 bourses de 5 000,00\$ à des chercheurs ou des étudiants universitaires qui entreprennent des études supérieures en victimologie et qui, par leurs travaux, vont améliorer la connaissance dans le domaine des victimes d'actes criminels ou la sécurité du public, particulièrement celle des femmes.

Une stratégie de communication visera à faire mieux connaître les bourses que l'AFPAD entend remettre auprès des étudiants et chercheurs en victimologie.

Le salaire versé par le sénateur Boisvenu et les redevances de ses livres seront exclusivement pour le fonds Isabelle Boisvenu. Ceci assurera la création d'un capital de base de façon à assurer la pérennité du fonds.

Même si nous passons du temps à tenter d'améliorer notre administration et nos services aux membres, nous ne délaissions pas pour autant la défense des droits de nos familles en ayant dans notre mire les dossiers suivants :

- La réforme de l'IVAC,
- Le dossier de la santé mentale,
- La réforme de l'assurance-chômage (assurance-compassion),
- Le maintien du registre des armes à feu,
- La problématique des délais en matières criminelles,
- La charte des droits des victimes.

En général, nous pouvons affirmer que l'année 2009-2010 en a été une de grands changements et de restructuration pour l'AFPAD.

Si l'on considère que l'effectif de l'association se limite à trois employées pour desservir l'ensemble de la province de Québec et plus encore, il y a une somme colossale de travail qui fut accomplie. Ces résultats sont aussi reliés à l'aide précieuse de plusieurs fidèles bénévoles qui croient en notre cause.

Face aux différents homicides commis la dernière année, certaines situations nous ont particulièrement inquiétés et questionnés :

Nous avons inscrits parmi nos nouveaux membres au moins trois mamans dont l'entière famille avait été détruite par le père de leur(s) enfant(s). Dans deux cas sur trois, le père s'est suicidé. Il y a aussi plusieurs familles qui s'inscrivent dont la fille a été assassinée par son conjoint. Nous constatons que souvent, les circonstances entourant ce(s) drame(s) concernent l'intention d'une séparation dans le couple.

L'incompréhension devant un tel geste de désespoir de la part d'un conjoint et père d'enfants nous amène à nous questionner quant aux ressources existantes pour les hommes afin de prévenir de telles situations irréparables.

L'AFPAD fut aussi interpellé à plusieurs reprises par des personnes survivantes d'agression et souffrant de graves problèmes de santé mentale par la suite. Même si nous devons concentrer notre aide aux familles de victimes d'homicides ou de disparition, nous nous sommes questionnés quant à la constance et l'efficacité des ressources existantes pour ces victimes.

Depuis sa fondation, l'AFPAD fait la promotion de la Charte des droits des victimes auprès des deux paliers de gouvernement, au Québec et au Canada. Il est d'une importance capitale que nos dirigeants soient sensibilisés sur le fait que les victimes ont bien peu de droits à comparer aux détenus qui ont accès à tous les services d'aide et ce, dès le début de leur incarcération.

Du côté des victimes, la réalité est fort différente... Si différente qu'ils ont l'impression de demander la charité lorsqu'ils demandent de l'aide psychologique ou autre service gouvernemental. En réalité, le chemin d'accès est rempli d'écueils car les délais sont souvent trop longs alors que l'urgence est immédiate. Il y a place à l'amélioration au niveau des systèmes d'indemnisations et d'intervention.

En ce qui concerne les lois, l'AFPAD continuera d'appuyer tous les changements qui amélioreront les conditions de vie et les droits des familles de victimes et ce, peu importe le parti politique qui proposera les changements.

L'AFPAD est également très fière de tous les changements et améliorations réalisés au niveau de son administration. Nous constatons que l'expertise de notre nouvelle employée à titre de secrétaire-comptable ainsi que l'implantation d'un système comptable plus performant nous permettront plus de rigueur dans notre travail quotidien et plus de facilité à remplir nos rapports de fin d'année. La structure de notre organisme va en s'améliorant et c'est tant mieux!

Face à l'ensemble de nos réalisations, nous considérons que l'AFPAD a surpassé les résultats que nous avions escomptés en début d'année et nous croyons que l'année prochaine sera fructueuse à plusieurs niveaux.

Dans notre société québécoise, la présence de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues n'est plus à justifier car les citoyens sont bien conscients de l'importance de la mission que nous poursuivons. Alors, nous continuerons d'aider, de soutenir, d'accompagner, de défendre toutes les familles vivant ces dures épreuves sur leur chemin de vie!

« Car la vie est si fragile... »

Luc De La Rochelière